Vigneux-sur-Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Vigneux-sur-Seine

DÉCISION N°24.053
Prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
Du Code général des collectivités territoriales

BATIMENT
Affaire suivie par : S. BENDJELID

Bâtiment – Signature d'un devis pour la réalisation des relevés topographiques intérieurs et façades de l'école élémentaire Louis Pasteur.

Le Maire de Vigneux-sur-Seine,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune prévoit des travaux de rénovation de l'école élémentaire Louis Pasteur au cours de l'été 2024 ;

Considérant que pour la réalisation de ces travaux, il convient de réaliser des relevés topographique intérieurs et façades ;

Considérant que la société GEOMETRE-EXPERT propose l'offre conforme aux besoins exprimés par la commune ;

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER l'offre de la société GEOMETRE-EXPERT 2 rue de la Mare à Tissier 91280 St Pierre du Perray pour la réalisation des relevés topographiques pour les travaux qui seront réalisés à l'école élémentaire Louis Pasteur pendant la période des congés scolaires d'été 2024.
- Article 2 : DE PRÉCISER que le montant de cette prestation s'élève à 13 950,00 €HT, soit 16 740,00 €TTC.
- Article 3 : D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 18/03/2024.

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20240318-24-053-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/03/2024
Affichage : 19/03/2024
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Signé numériquement le 18/03/2024

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)